

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le **10 octobre 2025 à 18h00** selon convocation en date du 30 septembre 2025 sous la Présidence du Maire, Alain MEYZIE.

Monsieur VERGNE Cyril étant désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 13 juin 2025, lu et approuvé à la majorité des voix délibérantes.

Présents : MR MEYZIE Alain, MR SEGUI Jean-Marie, Mr MASSIAS Fabrice, Mme DONDON Yvette, Mr VERGNE Cyril, Mr ROBERT Stéphane.

Excusé : Mr NICOT David (donne procuration à Mr Alain MEYZIE)

Absente : Madame DENIS Armelle

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et demande au conseil municipal son accord pour l'ajout de délibérations portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SPANC et du SPA et de la ligne de trésorerie (Accordé à l'unanimité)

DELIBERATION « APUREMENT DU DEFICIT DU BUDGET CHAUFFERIE BOIS » (à l'unanimité)

Le conseil municipal avait validé la 1^{ère} tranche d'apurement du déficit du budget Chaufferie Bois pour l'année 2024, cette seconde tranche permettra le retour à l'équilibre budgétaire nécessaire pour un SPIC relevant de l'instruction M4.

DELIBERATION « ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES BUDGET PRINCIPAL » (à l'unanimité)

Le montant de l'admission en non-valeur est de 357.23 € et correspond à des frais de loyer et de cantines non recouvrables courant sur 2019, 2021 et 2022

DELIBERATION « ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES BUDGET ANNEXE » (à l'unanimité)

Le montant de l'admission en non-valeur de 91.08 € et correspond à des frais de chauffage non recouvrable courant sur 2018 et 2019

DELIBERATION « MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION » (à l'unanimité)

Le montant attribué pour l'année 2025 est de 35631 € et pour 2024 il était de 32591 €

DELIBERATION « DECISION MODIFICATIVE ZONE D'INFILTRATION DE LA STEP » (à l'unanimité)

Affectation à un nouveau compte pour amortissement

DELIBERATION « MODALITE DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) – Avenant à la délibération du 23.10.2009 – Annule et remplace la délibération précédente N°2025-21 pour erreur de plume » (à l'unanimité)

Suite à une erreur de numéro de la délibération, mise à jour

DELIBERATION « ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIAL POUR 2026 » (à l'unanimité)

Renouvellement de l'adhésion annuelle pour 2026

DELIBERATION « CREATION DE 3 POSTES PERMANENTS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS » (à l'unanimité)

Mise à jour du tableau des effectifs suite à des mouvements de personnel

DELIBERATION « LIGNE DE TRESORERIE »

Renouvellement annuel de la ligne de trésorerie

DELIBERATION « PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Monsieur le Maire, présente le rapport au Conseil Municipal

DIVERS

CONVENTION RISQUE SANTE CDG24 :

Présentation de la convention risque santé du CDG24 signée avec la MNT suite à l'obligation à partir du 1^{er} janvier 2026 pour l'employeur de verser une participation aux agents pour la mutuelle santé. Le conseil municipal suggère au maire de consulter chaque agent à ce sujet.

FOND DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALE ET COMMUNALES (FPIC)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la dotation du FPIC à hauteur de 6105 € conforme au budget

DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX (DMTO) ET FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP) 2025

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la dotation du DMTO à hauteur 35685.95 € et FDPTP à hauteur de 831.60 €

DENONCIATION DE LA CONVENTION S.P.A.

Le conseil municipal constate que le service rendu par la SPA n'est pas conforme à la convention établie précédemment. La SPA en sera informée par lettre recommandée.

ENQUETE PUBLIQUE CARRIERES CUPA PIERRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique concernant l'agrandissement de la carrière CUPA PIERRE, limitrophe de la commune de Sarlande, a débutée le 6 octobre et se terminera le 5 novembre. Les documents relatifs à ce projet sont consultables en mairie.

CONVENTION CASSIOPEA

Le conseil municipal a décidé d'offrir aux administrés de Sarlande la possibilité de rencontrer le personnel de CASSIOPEA en consultation en mairie. Par soucis d'équité aucune aide financière ne pourra être accordée à l'entreprise.

MOTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Le conseil municipal a pris note des motions adoptées par le conseil départemental de la Dordogne lors de la séance plénière du 24 juin dernier.

LITIGE EDF

Monsieur le Maire a fait part au conseil municipal du litige de paiement en cours entre la trésorerie et EDF

AUBERGE LA TAVERNE DU BOUCHER

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'un nouveau jugement en référé aurait lieu le 16 octobre.

MUR DU CIMETIERE

Monsieur SEGUI Jean-Marie est venu aux nouvelles concernant la réfection du mur du cimetière, Monsieur Le Maire est, à ce sujet, en attente de devis.

GESTION DE LA SALLE DES FETES

Madame DONDON Yvette s'est proposée pour la gestion de la Salle des Fêtes et a dressé l'inventaire des ustensiles et de la vaisselle manquante afin d'assurer un nombre de couverts minimum. Le conseil municipal mandate Mme DONDON pour réactualiser le contenu nécessaire afin d'assurer un bon fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire à clôturé la séance à 20 H 00.

